

SPORTIVE SENIORS, JEUNES ET FEMININES

Réunion du 23 octobre 2017

Président du département sportif : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD

Excusés : MM. LOUBEYRE, AURIAC, JOYON

COUPE DES REGIONS UEFA

SELECTION AUVERGNE-RHONE-ALPES / SELECTION MEDITERRANEE

STADE LUDOVIC GUILY à MDA CHASSELAY

MERCREDI 01 NOVEMBRE 2017 A 14H 30

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 des RG de la LAuRAFoot)

Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou la déplacer au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être déposée le lundi midi de la semaine précédant celle du match, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

ATTENTION

En période hivernale et à partir du dimanche 29/10/2017, changement d'horaire pour les matches : 14h30.

Match en lever de rideau : 12h30.

LICENCES DEMATERIALISEES

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018 les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

ARBITRES, DELEGUES

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI durant le week-end :

M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

COURRIERS AUX CLUBS :

REGIONAL 1

POULE B

E.S. Vallières : Le match E.S. Vallières / FC Rhône Vallée, du 28/10/17, se déroulera au stade des marais à Vallières.

La Commission Régionale Sportive accorde au club une dérogation jusqu'à fin décembre 2017 dans l'attente de la finalisation des travaux pour l'obtention d'un niveau 4.

REGIONAL 3

POULE B

Sauveteurs Brivois : Le match n° 24319.1, Sauveteurs Brivois / F.C. Billy Créchy se jouera le samedi 18/11/17 à 20h00.

POULE E

Ent. Crest Aouste : Tous les matchs disputés à domicile le samedi à 19h00.

OI. Nord Dauphiné : Le match de retard OI. Nord Dauphiné / U.S. Montélimar 2 se jouera le 01/11/17.

POULE I

F.C. Cruseilles : Le match de retard F.C. Cruseilles / US Divonne se jouera le 01/11/17.

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00 Amende : 25,00€

SENIORS (2^{ème} tour de la Coupe LAuRAFoot)

U.S. BRIOUDE

OI. BELLEROCHÉ

JEUNES (4^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole)

F.C. ROCHE ST GENEST

G.S. LE CHAMBON FEUGEROLLES DERVAUX

C.S. MEGINAND

Amende pour Forfait : 200,00 €

Féminines U18 Poule A : YZEURE ALLIER AUVERGNE FOOTBALL 2

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire

M. HERMEL Jean-Pierre

